

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 24 juin 2011
(convocation du 14 juin 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Juin Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie-Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à partir de 11h20
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 10h25
M. GELLE Thierry à Mme. BONNEFOY Christine
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10h05
M. ROSSIGNOL Clément à M. JOANDET Franck à partir de 12h30
M. BRUGERE Nicolas à M. BRON Jean-Charles
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme. BREZILLON Anne
M. CAZENAVE Charles à Mme. COLLET Brigitte
Mlle COUTANCEAU Emilie à Mme. BOST Christine
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita
Mme DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime à partir de 11h

M. EGRON Jean-François à M. DAVID Alain jusqu'à 11h20 et à Mme FAORO Michèle à partir de 11h20
Mlle EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 11h
M. MERCIER Michel à M. GUICHOUX Jacques
M. MILLET Thierry à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane jusqu'à 10h25
Mme PARCELIER Muriel à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 11h
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine
M. RAYNAL Franck à M. SOUBIRAN Claude
M. RAYNAUD Jacques à M. RESPAUD Jacques
M. SENE Malick à M. SOUBABERE Pierre
Mme WALRYCK Anne à Mme DESSERTINE Laurence jusqu'à 10h

LA SEANCE EST OUVERTE

Exercice 2011 - Budget Principal et Budgets Annexes - Affectation des résultats constatés au Compte Administratif 2010 - Décision - Adoption.

Monsieur FREYGEFOND présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

En conformité avec les principes et règles définis par le plan comptable général de 1982 et l'instruction budgétaire et comptable, l'affectation du résultat excédentaire en ressources d'investissement et plus précisément en réserves intervient à l'issue du vote du compte administratif et préalablement à la reprise des résultats au budget supplémentaire.

Il convient de rappeler que dans le cadre des instructions « M14 et M4 », il est possible de prévoir au budget un autofinancement qui permet de financer, pour partie, les dépenses de la section d'investissement.

Cet autofinancement, qui fait l'objet d'une inscription dès le budget primitif et qui peut être amendé, en cours d'exercice, lors des décisions modificatives, est composé :

- d'une part, des dotations aux amortissements et aux provisions ;
- et d'autre part, d'un complément appelé « virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement ».

Toutefois, seules les dotations aux amortissements et aux provisions font l'objet d'une exécution budgétaire dans l'exercice, par opération d'ordre budgétaire, le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement ne faisant, pour sa part, l'objet d'aucune exécution budgétaire.

Au terme de l'exécution du budget, si celle-ci est conforme à la prévision, le compte administratif fait donc, dans la majorité des cas, apparaître, au niveau de la section d'investissement, un solde d'exécution déficitaire correspondant au besoin de financement prévu et non réalisé et un résultat excédentaire en section de fonctionnement au moins égal à l'autofinancement prévu.

Après constatation du résultat de fonctionnement au compte administratif, l'assemblée délibérante peut affecter ce résultat en tout ou partie :

- soit au financement de la section d'investissement ;
- soit au financement de la section de fonctionnement ;

étant précisé que le résultat doit être affecté en priorité :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur (compte 002) (report à nouveau débiteur) ;
- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068) ;
- pour le solde et selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédents de fonctionnement reportés (compte 002) (report à nouveau créditeur) ou à titre de dotation complémentaire en réserves (compte 1068).

L'exécution de l'autofinancement s'effectue au vu de la délibération de l'assemblée affectant le résultat en réserves par l'émission d'un titre de recettes au compte 1068. Cette recette est reprise au budget de l'exercice au cours duquel elle est intervenue, cette affectation devant permettre de couvrir les besoins d'investissement en comblant le solde de cette section, le solde d'exécution de la section d'investissement faisant pour sa part l'objet d'un simple report en section d'investissement (ligne codifiée 001) quel qu'en soit le sens.

Ceci étant exposé, les résultats de clôture des différents budgets, y compris ceux des régies à simple autonomie financière, apparaissant au compte administratif 2010 que vous venez d'adopter se présentent comme suit :

Dans ces conditions, et dans le respect des textes en vigueur, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :

« Le Conseil de Communauté, réuni en séance sous la présidence de M. Vincent FELTESSE, ayant pris connaissance de l'avis émis respectivement par les Conseils d'Exploitation des Régies à simple autonomie financière de l'Abattoir, du SPANC, de l'Eau industrielle et des Restaurants Administratifs :

Considérant :

- les dispositions du code général des collectivités territoriales ;
- l'instruction budgétaire et comptable M14 ;
- l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux à caractère industriel ou commercial et ses instructions complémentaires M42 «Abattoir», M43 «Transports de voyageurs» et M49 « Eau et Assainissement » ;
- le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;
- Les modalités de vote du budget (délibération n°2 008/0748 du 28 novembre 2008) ainsi que le mode de provisionnement des risques (délibération n°2008/0747 du 28/11/2008) adoptés par le Conseil de Communauté et applicables aux comptes afférents à l'exercice 2009.
- Vu les différents documents budgétaires (Budget Primitif, Budget Supplémentaire et Décisions Modificatives) votés au cours de l'exercice 2010.

Après avoir entendu et adopté

le compte administratif pour l'exercice 2010 du budget principal et des budgets annexes y compris le compte financier de la Régie Abattoir, de la Régie du SPANC, de la Régie de l'Eau industrielle et de la Régie des Restaurants du personnel et des Elus de la Communauté ; après avis des Conseils d'Exploitation de chaque régie, visés dans la délibération n°2011/0441 du 24/06/2011 portant approbation du Compte Administratif 2010 ;

Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de ces budgets ;

Décide :

Pour le budget principal

- **d'affecter**, au cours du présent exercice, en compte de réserves, pour le montant de l'autofinancement prévisionnel 2010 à virer à la section d'investissement, soit 196.524.633,76 €, le résultat positif de fonctionnement de 269.205.118,46 € ressortant des résultats de clôture de l'exercice 2010.

Cette affectation donnera lieu à l'émission d'un titre de recette d'un montant de 196.524.633,76 € imputé, en recettes d'investissement, à l'article 1068 «Excédents de fonctionnement capitalisés », sous-fonction 01 de ce budget,

- **de reprendre**, après affectation des 196.524.633,76 € mentionnés ci-dessus, le solde positif du résultat de fonctionnement, soit 72.680.484,70 € en recettes de fonctionnement de l'exercice 2011 à l'article 002 « Excédents antérieurs reportés ».

Pour le budget annexe Déchets ménagers et assimilés

- **d'affecter**, au cours du présent exercice, en compte de réserves, pour le montant de l'autofinancement prévisionnel 2010 à virer à la section d'investissement, soit 7.129.574,66 € le résultat positif de fonctionnement de 8.327.548,54 € ressortant des résultats de clôture de l'exercice 2010.

Cette affectation donnera lieu à l'émission d'un titre de recette d'un montant de 7.129.574,66 € imputé, en recettes d'investissement, à l'article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » de ce budget,

- **de reprendre**, après affectation des 7.129.574,66 € mentionnés ci-dessus, le solde positif du résultat de fonctionnement, soit 1.197.973,88 € en recettes de fonctionnement de l'exercice 2011 à l'article 002 « Excédents antérieurs reportés ».

Pour le budget annexe de « l'Assainissement »

- **d'affecter**, au cours du présent exercice, en compte de réserves, pour le montant de l'autofinancement prévisionnel 2010 à virer à la section d'investissement, soit 12.854.192,42 €, le résultat positif de fonctionnement d'un montant de 17.640.603,81 € ressortant des résultats de clôture de l'exercice 2010.

Cette affectation donnera lieu à l'émission d'un titre de recette d'un montant de 12.854.192,42 €, imputé en recettes d'investissement à l'article 1068 "Autres réserves" de ce budget.

- **de reprendre**, après affectation des 12.854.192,42 €, mentionnés ci-dessus, le solde positif du résultat de fonctionnement, soit 4.786.411,39 € en recettes de fonctionnement de l'exercice 2011 à l'article 002 « Excédents antérieurs reportés ».

Pour le budget annexe « Transports »

- **d'affecter**, au cours du présent exercice, en compte de réserves, pour le montant de l'autofinancement prévisionnel 2010 à virer à la section d'investissement, soit 18.032.840,71 € le résultat positif de fonctionnement de 19.170.100,36 € ressortant des résultats de clôture de l'exercice 2010.

Cette affectation donnera lieu à l'émission d'un titre d'un montant de :

- **165.024,74 €** au titre de l'affectation en priorité au financement des dépenses d'investissement des plus values nettes de cessions d'éléments d'actifs réalisées en 2010 (compte 775 : 3.933.161,97 € - compte 675 : 3.768.137,23 €), titre imputé, en recettes d'investissement, à l'article 1064 "réserves réglementées",
 - **17.867.815,97 €** imputé, en recettes d'investissement, à l'article 1068 « Autres réserves ».
- **de reprendre**, après affectation des 18.032.840,71 € mentionnés ci-dessus, le solde du résultat de fonctionnement disponible s'élevant à 1.137.259,65 € en recettes de fonctionnement de l'exercice 2011 à l'article 002 « Excédents antérieurs reportés ».

Pour le budget annexe des « Parcs de Stationnement »

- **d'affecter**, au cours du présent exercice, en compte de réserves, pour le montant de l'autofinancement prévisionnel 2010 à virer à la section d'investissement, soit 1.997.093,91 €, le résultat positif de fonctionnement de 2.001.877,91 € ressortant des résultats de clôture de l'exercice 2010.

Cette affectation donnera lieu à l'émission d'un titre de recette d'un montant de :

- 845.473,15 € au titre de l'affectation en priorité au financement et investissement les plus values nettes de cession d'éléments d'actifs réalisées en 2010 (compte 775 : 2.216.000 € compte 675 : 1.370.526,85 €) titre à imputer en recettes d'investissement à l'article 1064 « Réserves réglementaires »,
- 1.151.620,76 € imputé en recettes d'investissement à l'article 1068 «Autres réserves » de ce budget.
- **de reprendre**, après affectation des 1.997.093,91 € mentionnés ci-dessus, le solde du résultat de fonctionnement disponible de 4.784,00 € en recettes de fonctionnement de l'exercice 2011 à l'article 002 "Excédents antérieurs reportés".

Pour le budget annexe "Caveaux »

- **d'affecter**, au cours du présent exercice, en compte de réserves en le limitant à 33.997,27 € le montant de l'autofinancement prévisionnel 2010 à virer à la section d'investissement, étant ici précisé que le niveau de recettes de fonctionnement comptabilisées en 2010 ne permet pas d'atteindre le montant de l'autofinancement prévisionnel budgété qu'il était projeté initialement de virer à la section d'investissement (35.000 €) et qui est donc réduit de 1.002,73 €.

Cette affectation donnera lieu à l'émission d'un titre de recette de 33.997,27 € imputé en section d'investissement, à l'article 1068 « Autres réserves» de ce budget.

Pour le budget annexe « Réseau de Chaleur »

- **d'affecter**, au cours du présent exercice, en compte de réserves, pour le montant de l'autofinancement prévisionnel 2010 à virer à la section d'investissement, soit 1.273.512,30 €, le résultat positif de fonctionnement de 1.600.271,84 € ressortant des résultats de clôture de l'exercice 2010.

Cette affectation donnera lieu à l'émission d'un titre de recette d'un montant de 1.273.512,30 €, imputé en recettes d'investissement à l'article 1068 « Autres réserves» de ce budget.

- **de reprendre**, après affectation des 1.273.512,30 € mentionnés ci-dessus, le solde du résultat de fonctionnement disponible de 326.759,54 € en recettes de fonctionnement de l'exercice 2011 à l'article 002 "Excédents antérieurs reportés".

Pour le budget annexe "Crématorium"

- **de reprendre**, le solde du résultat de fonctionnement disponible de 1.318.058,26 € en recettes de fonctionnement de l'exercice 2011 à l'article 002 "Excédents antérieurs reportés".

Pour le budget annexe « Lotissements »

- **de reprendre** le résultat de fonctionnement disponible, soit 5.729,73 € en recettes de fonctionnement de l'exercice 2011, à l'article 002 "Excédents antérieurs reportés" en le répartissant, par lotissement, comme suit :

Code	Localisation	Lotissement	Montant
LOT 11	Bordeaux	"Saint Exupéry I"	35,73 €
LOT 2	Bordeaux	"Saint Exupéry II"	1.294,00 €
LOT 13	Mérignac	BIOPARC	4.400,00 €
Total			5.729,73 €

Pour le budget annexe "ZAC"

- **de reprendre**, au cours du présent exercice, le résultat positif de la section de fonctionnement de 20.343,20 € ressortant des résultats de clôture de l'exercice 2010 à l'article 002 "Excédents antérieurs reportés" de ce budget de la ZAC « Haut Madère » à Villenave d'Ornon.

Pour le budget annexe « ZAC du Tasta » à BRUGES

- **de reprendre**, au cours du présent exercice, le résultat positif de la section de fonctionnement de 10,52 € ressortant des résultats de clôture de l'exercice 2010 à l'article 002 "Excédents antérieurs reportés" de ce budget.

Pour le budget annexe de la « ZAC des Quais » à FLOIRAC

- **de reprendre**, au cours du présent exercice, le résultat positif de la section de fonctionnement de 137,95 € ressortant des résultats de clôture de l'exercice 2010 à l'article 002 "Excédents antérieurs reportés" de ce budget.

Pour le budget annexe de la Régie à simple autonomie financière de « l' Eau Industrielle »

- **d'affecter**, au cours du présent exercice, en compte de réserves, pour le montant de l'autofinancement prévisionnel 2010 à virer à la section d'investissement, soit 213.443,83 €, le résultat positif de fonctionnement d'un montant de 290.089,90 € ressortant des résultats de clôture de l'exercice 2010.

Cette affectation donnera lieu à l'émission d'un titre de recette d'un montant de 213.443,83 € imputés en recettes d'investissement à l'article 1068 «Autres réserves " de ce budget.

Pour les budgets annexes de la Régie à simple autonomie financière des Restaurants administratifs, Régie de l'Abattoir et du budget annexe Abattoir et de la Régie du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Pour ces services, Il convient de signaler qu'ils sont équilibrés avec les subventions qui leur ont été apportées par le Budget Principal. Par ailleurs, il n'y a pas de reports effectués sur 2011 et il n'y a, dès lors, aucune affectation ou reprise de résultats de fonctionnement à opérer sur l'exercice en cours.

Les différentes affectations, ci-dessus, sont récapitulées dans les tableaux ci-dessous.

Date de convocation : 14 Juin 2011

Nombre de membres en exercice : 120

Nombre de membres présents ou représentés : 120

Nombre de suffrages exprimés : 120

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 juin 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
11 JUILLET 2011**

PUBLIÉ LE : 11 JUILLET 2011

M. LUDOVIC FREYGEFOND